

Mme Silva, Karin
Service Planification Urbaine
Direction Développement Urbain du Territoire
Pôle Projets et Réalisations
Métropole Aix-Marseille Provence
932 Avenue de la Fleuride
13400 Aubagne

Aubagne, le 8 septembre 2022

SB/NC/BM – 22LT0198
LRAR n° 1A 171 263 7464 9

Objet : Saisine PPA concernant le PAC de préconisations concernant les zones de sauvegarde pour la ressource en eau dans le cadre du PLUi (rapport ANTEA/SPL Eau des Collines n°118133).

Pièces jointes à ce courrier :

- *Rapport phase 3 n°118133 – Plan d'actions des mesures de protection pour les zones de sauvegarde- Identification et préservation des ressources majeures en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable - Pays d'Aubagne et de l'Etoile*
- *Fichiers SIG en format électronique (clé USB et envoi mails) : PLUi CT4.dbf, PLUi CT4.cpg, PLUi CT4.prj, PLUi CT4.shp, PLUi CT4.qmd, PLUi CT4.shx*

Madame,

Nous portons à votre connaissance les apports des investigations menées par la société SPL Eau des Collines avec le bureau d'étude ANTEA dans l'identification de plusieurs zones de sauvegardes et zones d'Intérêt majeures concernant les communes d'Aubagne, Auriol, Saint-Zacharie, Roquevaire, Peypin, Roquefort-La-Bédoule, Carnoux-en-Provence, Belcodène, Saint-Savournin, La Bouilladisse, La Penne-sur-Huveaune (tableau 1 du rapport ANTEA/SPL Eau des Collines n°118133).

L'ensemble de ces communes sont concernées par le PLUi en cours mené par le territoire du Pays d'Aubagne et de l'étoile de la métropole Aix-Marseille Provence.

Le rapport ANTEA/SPL Eau DES Collines n°118133 (dit « rapport n°3 ») , ci-joint à ce courrier présente la répartition exacte des zones de sauvegardes en fonction des outils de gestion des territoires déjà mis en place. Certaines de ces zones sont communes à celles définies par l'étude portée par le PNR Sainte Baume (tableau 2 rapport 3).



L'eau des collines
140, avenue du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 Aubagne Cedex

Tél. 04 42 62 45 00
Fax 04 42 62 45 09

www.eaudescollines.fr

SIREN 792 141 053
RCS Marseille

Le présent porté à connaissance concerne les zones de sauvegardes validées en réunion du 6 juillet 2022 par la DREAL et l'Agence de l'Eau et qui ne rentrent pas dans le territoire de compétences du PNR Sainte Baume.

Ces zones de sauvegarde sont les suivantes :

- La zone de sauvegarde non exploitée (ZSNEA) de Port-Miou qui dans l'étude de la SPL L'Eau des Collines est un peu étendue vers le secteur Ouest sur la commune de Roquefort-La-Bédoule et Aubagne
- Les zones de sauvegardes relatives aux secteurs d'Auriol, Saint-Zacharie et Aubagne, appelées « Zones d'Intérêt majeur » (ZIM) sur proposition de l'Agence de l'Eau RMC, ne correspondant pas à des masses d'eaux stratégiques reconnues par l'actuel SDAGE 2022-2027. Ces zones sont néanmoins considérées d'importance haute étant des réservoirs d'eau clés pour l'alimentation en eau potable des communes concernées. Elles feront l'objet d'une demande d'inscription au prochain SDAGE.

Nous tenons à souligner l'importance de ces zones d'intérêt majeures dans le PLUi Aix-Marseille Provence car elles représentent des enjeux stratégiques pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'alimentation en eau potable dans une zone dépourvue d'outils de protection de la ressource en eau (hors champs d'actions de l'actuel SDAGE).

Les travaux entrepris par la SPL Eau des collines avec le bureau d'étude ANTEA depuis 2017 pour définir ces zones de sauvegardes ont permis de :

- réaliser des études de vulnérabilités en fonction de l'occupation des sols (rapport 1 SPL ANTEA, et synthèse reprise dans le rapport 3),
- qualifier la ressource en eau présente sur l'ensemble des zones de sauvegardes proposées (voir rapport 1 et 2)
- mettre en œuvre les investigations de terrain nécessaires pour évaluer le potentiel aquifère de certaines de ces zones (rapports essais de pompage sur les forages d'Aubagne et forage Puyricard sur Cuges-Les-Pins).

Concernant la Zone d'Intérêt Majeur d'Aubagne, les enjeux liés à cette ressource avaient été détaillés dans le courrier adressé à Mme Anaelle Franchimont (LRAR n°1A 171 263 7441 0) en date du 25 octobre 2021.

Dans l'étude menée par le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, une classification par priorité des zones à protéger a été définie selon le classement P1, P2 et P3. Ainsi, des préconisations plus ou moins fortes ont été attribuées selon le classement de la zone en P1 :dit « Prioritaire », P2 dit « Secondaire » et P3 appelée « Zone de Ruissellement ».

Afin que le PLUi puisse adapter ces préconisations sur ces zones de la même manière que sur celle du parc, nous avons adapté la même classification pour les zones que nous portons à connaissance dans ce présent courrier.

Dans le cadre de cette saisine, nous proposons 20 pistes d'actions de protection de la ressource en eau, à la lumière des connaissances scientifiques connues à ce jour sur les fonctionnements des bassins versants et les phénomènes de recharge des différents réservoirs (alluvions ou systèmes karstiques).

Ces pistes d'actions détaillées en annexe du rapport ci-joint sont classées en différentes catégories d'outils notés de A à G d'où se déclinent des mesures de protections spécifiques :

- Planification/urbanisme
- Communication
- Règlementation
- Foncier
- Zones naturelles
- Amélioration des connaissances
- Limitation des risques

Les applications spécifiques pour chaque zone de sauvegarde sont également détaillées dans le rapport ci-joint, avec une attention particulière portée sur les mesures pouvant concerner particulièrement le service planification urbaine.

Les fichiers SIG contenant les délimitations de ces nouvelles zones de sauvegardes avec les zones de protections P1, P2 et P3 sont joints au courrier postal sous format clé USB. Une copie de ce dossier sera également envoyée sous format électronique.

En vous remerciant de l'attention portée à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Béatrice MARTHOS

Directrice Générale
SPL L'EAU DES COLLINES



L'eau des collines
140, avenue du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 Aubagne Cedex

Tél. 04 42 62 45 00
Fax 04 42 62 45 09

www.eaudescollines.fr

SIREN 792 141 053
RCS Marseille